

Une nouvelle législation empêche les demandeurs d'asile d'ouvrir un compte en banque sur la base du document de demande d'asile comme document d'identité. On exige aussi des réfugiés un document d'identité autre que leur permis. Cela constitue un obstacle au droit des réfugiés et demandeurs d'asile à étudier et travailler en Afrique du Sud. En conséquence, ADF, en partenariat avec Wits Law Clinic, considère une action légale contre ce type de pratique bancaire, avec pour objectif l'abrogation de la législation discriminatoire en question.

Wits Law Clinic est à la recherche de cas qui pourraient facilement être gagnés en cours de justice:

- 1.) Demandeurs d'asile qui ne peuvent pas ouvrir de compte en banque
- 1.) Demandeurs d'asile que l'on oblige à fermer leur compte en banque
- 3.) Réfugiés ne peuvent pas ouvrir de compte en banque
- 4.) Réfugiés qui n'ont pas de carte d'identité et qui ne peuvent accéder aux services bancaires.